



Paris, le 2 mars 2010

Cher Collègue,

Vous trouverez ci-joint une convocation à **l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire)**, qui se tiendra dans le cadre de la réunion de printemps du 19 mars 2010. **Nous attirons votre attention sur leur caractère très formel mais important pour l'avenir de notre association.**

L'assemblée générale ordinaire aura pour objet **d'approuver les comptes 2008** et de **valider les comptes 2009, certifiés par notre Commissaire aux Comptes**, le cabinet KPMG. Celui-ci a été nommé lors de notre assemblée du 13 novembre dernier. Cette certification de nos comptes est devenue une nécessité, compte-tenu de notre budget et du fait que nos ressources proviennent essentiellement de fonds publics.

L'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra immédiatement ensuite, a simplement pour objet de décider une **clôture de l'exercice annuel au 30 juin**, et non comme actuellement au 31 décembre, afin de mieux correspondre à la réalité de notre activité et de donner à l'assemblée de novembre toute légitimité pour valider nos comptes.

Nous vous rappelons que les **recettes d'Orthorisq** proviennent exclusivement de nos cotisations. Le montant annuel de la cotisation est de 600€, dont 500€ sont versés par les CPAM à l'association, et 100€ réglés directement par chacun d'entre nous.

Ces recettes servent à **financer le travail des experts qui nous accompagnent** dans notre démarche d'accréditation, de l'engagement à la validation de nos bilans, comprenant l'analyse des EPR que nous avons déclarées. Elles servent également, notamment, à **financer nos deux réunions annuelles**, réunion de novembre en fin de congrès de la SoFCOT et réunion « de rattrapage » du printemps actuellement.

Du fait d'un certain décalage entre les versements des CPAM et la mise en route du système, Orthorisq a profité rapidement d'une avance de trésorerie qui lui permet d'honorer ses dettes sereinement, mais qui fait apparaître un budget pouvant sembler trop largement bénéficiaire. Le temps passant, la situation se normalise progressivement, mais **il convient de se donner les moyens de pouvoir faire état au plus vite d'une gestion irréprochable auprès de nos partenaires publics, ce qui justifie la tenue rapide de ces deux assemblées.**

Nos statuts stipulent que le quorum valable pour délibérer est de 50% des membres, et que la majorité requise pour les votes est des deux tiers. Il est donc certain que le quorum ne sera pas atteint à la réunion du 19 mars, la plupart d'entre nous ayant déjà participé à la réunion de novembre dernier.

C'est pourquoi des propositions de résolutions et un bulletin de votes numéroté sont joints à ce courrier. Plusieurs possibilités vous sont offertes :

- **Si vous comptez venir aux assemblées du 19 mars prochain, n'oubliez pas de vous munir de votre bulletin de votes** afin de le remettre à l'issue des assemblées générales. Vous pouvez aussi nous le poster dès maintenant (Assemblées générales Orthorisq 56, rue BOISSONADE, 75014 PARIS) .
- **Si vous ne comptez pas venir, il est très important que vous preniez le temps d'envoyer votre bulletin de votes rempli au siège de l'association, au plus tôt.** Nous ne pourrions retenir que les bulletins nous parvenant au plus tard la veille de la réunion, soit le 18 mars. Si vous le souhaitez, **vous pouvez donner votre bulletin de vote à un membre de l'association** qui le remplira à l'issue des assemblées (chaque membre ne pouvant pas recevoir plus de cinq pouvoirs).

Vous pouvez consulter les documents comptables venant à l'appui des résolutions proposées aux votes sur le site d'Orthorisq (www.sofcot.fr). Vous pouvez même, le cas échéant, nous contacter pour de plus amples informations.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces démarches et vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux et dévoués.



Docteur Jean-Marie POSTEL
Trésorier d'ORTHORISQ



Professeur Jacques-Yves NORDIN
Président d'ORTHORISQ